

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 4 Avril à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 26 Mars 2024**
- 2) **Finances budget principal**
Fixation des taux d'imposition 2024
Vote du budget primitif 2024
Vote de la subvention de fonctionnement versée au CCAS
- 3) **Finances budget Eau et Assainissement**
Vote du budget primitif Eau-Assainissement 2024
- 4) **Questions diverses**

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 4 Avril 2024 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 29 Mars 2024



Le Maire,


Laurent BRUNET